

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.	Rédacteur en chef: A. SCHNEEGANS Ancien député du Bas-Rhin.	ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne	PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr. Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr. Autres départements... — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr. Pour l'Étranger, le port en sus. Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.	ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41	Gérant: C. THIÉRY Imprimerie de S. Floret, Lyon.	Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.
--	---	---	---	---	--	---

OPTION POUR LA FRANCE

Les Alsaciens-Lorrains qui n'ont pas encore fait leur déclaration d'option pour la France n'ont plus que **TROIS JOURS** pour remplir cette formalité.

Le 30 septembre est le dernier jour du délai accordé aux Alsaciens-Lorrains qui veulent rester Français. Après cette époque, la nationalité française sera définitivement perdue pour les Alsaciens-Lorrains ayant négligé de remplir la formalité qui leur est imposée.

LUNDI

Le Journal de Lyon commencera la publication du nouveau roman de M. Hector Malot :

UN MARIAGE

SOUS LE SECOND EMPIRE

Nos lecteurs retrouveront dans ce roman les qualités brillantes et solides qu'ils ont admirées dans le **BLESSÉ** de M. Hector Malot que nous avons publié il y a quelques mois.

Dans **UN MARIAGE SOUS LE SECOND EMPIRE**, l'auteur nous initie à la vie et aux mœurs du haut fonctionnarisme impérial et parisien, opposées à la pureté et à la simplicité de la vie et des mœurs provinciales.

Le puissant intérêt romanesque qui attache le lecteur s'ajoute à l'intérêt de la peinture historique pour faire de ce roman une œuvre remarquable à tous égards.

NOUVELLES DU JOUR

27 septembre.

La séance, tenue hier par la commission permanente de l'Assemblée nationale, a été beaucoup plus animée que les précédentes réunions, et, si nous en jugeons par le résumé télégraphique que nous avons publié ce matin, il est clair que la droite avait résolu de frapper un grand coup.

C'est M. le duc de Larocheoucauld qui était chargé de porter la parole devant la commission, et l'espèce d'interpellation qu'il a adressée au ministre de l'Intérieur a été à ce point agressive et passionnée, que M. Victor Lefranc n'a pu s'empêcher de relever le fait. Ce qui motive l'irritation de la droite royaliste en ce moment, c'est le mouvement d'opinion si manifestement affirmé, ces derniers temps, par l'envoi des nombreuses adresses de félicitations que la majorité des membres d'un certain nombre de conseils généraux ont fait parvenir au président de la République.

M. de Larocheoucauld et ses amis soutiennent que l'envoi de ces adresses constitue une violation de la loi qui interdit les vœux politiques aux assemblées départementales. Si ces adresses eussent été hostiles à la République, au lieu de constater les progrès de l'idée répu-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 28 Septembre 1872. 21

LA ROCHE

AUX

MOUETTES

XXIV

A l'exemple de tous les parents, M. et M^{me} Henry se préoccupaient déjà de l'état que Marc embrasserait. En ne consultant que leur raison et leur ambition personnelle, tous deux auraient aimé à ce qu'il prît un jour la direction de leurs affaires, et certes, en cela, ils n'avaient tort. Un bon sens bien rare. Loin de regarder le commerce comme une condition inférieure, ils le tenaient au grand estime; ils y voyaient un débouché immense, fécond que celui, par exemple, des fonctions publiques, et ne pensaient pas que le comptoir d'un magasin, ou s'assoyant l'honneur et la probité, fût moins digne de considération que le bureau d'un ministre. Quoiqu'ils eussent la-dessus des idées très-nettes et très-arrêtées, ils s'étaient fait d'avance une loi de laisser leur fils entièrement libre de choisir les occupations de sa vie; mais comme celui-ci paraissait envisager du même œil toutes les carrières et qu'il ne témoignait de préférence marquée pour aucune, on pouvait croire que, le moment venu, il se rendrait sans résistance aux vœux de sa famille. Tel était le rêve que M. et M^{me} Henry caressaient en secret. L'heure approchait où ils allaient se réveiller tous deux en face de la réalité: quel réveil!

Marc venait d'accomplir sa seizième année. La saison des vacances touchait à sa fin: il l'avait passée à la campagne, assez tristement. Ce jeune homme n'était plus le même; un

hicaine, il est vraisemblable que la commission de permanence ne s'en fut pas émue aussi profondément, et M. de Larocheoucauld eût été le premier sans doute à applaudir à cet élan général des populations. Il eût démenté sans peine que, pour être conseiller général, on n'en est pas moins citoyen et patriote; que du moment où le dernier des citoyens a le droit incontestable d'exprimer ouvertement ses préférences politiques, il serait étrange qu'un conseiller général se vit contester l'exercice de ce droit; que dès lors, si cet élu du suffrage universel peut signer, tout comme le plus obscur de ses commettants, une adresse, un manifeste, une profession de foi quelconque, il n'est aucune jurisprudence qui s'oppose à ce qu'il place son titre à la suite de sa signature. Est-ce comme député des Côtes-du-Nord que M. de Lurgeril raille le Dieu-Thiers et proclame le suprême bonheur qu'il éprouve à se coucher sur la pervenche et à dormir

Près du tronc vermoulu d'un chêne druidique?

Non évidemment, et ses électeurs auraient certes le droit, s'il en était ainsi, de lui reprocher son peu de souci de la chose publique. Ce n'est pas non plus, que nous sachions, pour accomplir des pèlerinages à Lourdes ou à la Salette, ni pour servir le pays par ses prières, que M. le marquis de Francheu a été envoyé à la Chambre par le département des Hautes-Pyrénées. Et cependant, dans une lettre publiée par l'*Univers*, l'honorable marquis prend l'initiative d'une solennelle manifestation à laquelle il convie ses collègues, de l'Assemblée. Qui songe à lui en faire un crime? C'est ici le cas de dire, comme dans les vers passés de M. de Lurgeril, c'est le « poète » qui soupire. On ne saurait donc reconnaître aux royalistes de la commission de permanence le droit de protester contre les agissements des conseillers généraux qui, hors session, se déclarent prêts à soutenir le gouvernement et à fonder la République.

C'est au point de vue de l'observation de la loi que M. le ministre de l'Intérieur s'est placé dans sa réponse à M. de Larocheoucauld, où il a parlé sur tout du « droit individuel » que revendiquent assez hautement les partisans de la monarchie, pour qu'il soit juste de les contraindre à le respecter chez leurs adversaires.

Le Journal officiel nous apporte aujourd'hui les divers documents que nous signalait hier une dépêche de l'agence Havas.

Le premier est le décret qui convoque, pour le dimanche 20 octobre prochain, les électeurs des départements d'Alger, du Calvados, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, du Morbihan, de l'Oise et des Vosges, à l'effet de pourvoir au siège de député, vacant dans chacun de ces départements. On assure qu'un grand nombre de candidatures vont se produire. En voici, d'après le *Rappel*, une première et assez longue nomenclature: M. de Freycinet serait le candidat républicain dans la Gironde, et M. de Forcade la Roquette, le candidat bonapartiste; dans les Vosges, M. le colonel d'Andlau, M. Mongeot, président du conseil général, nuance centre gauche; dans l'Indre-et-Loire, M. Calmon, nuance centre gauche; M. Desplanches, républicain, et M. Schneider fils; dans l'Oise, M. André Rousselet, républicain, M. de Mouchy, bonapartiste et M. Germer-Bailhère, éditeur à Paris. Dans le Morbihan, on parle de M. Beauvais, maire de Vannes et du maire de Lorient; à Alger, on parle de M. Grémieux, ancien ministre et de M. Gastu, candidat radical; dans le Calvados, M. Leprévost de Lannay et une candidature orléaniste dont on ne donne pas le titulaire; et en est de même pour la candidature centre gauche.

Quant aux décrets qui annulent les délibérations prises par les conseils d'arrondissements d'Alger, de Carpentras, de Figeac, et d'Agaccio, ils visent des vœux exprimés par ces assemblées et se rapportent, pour la plupart, à l'instruction primaire. Seul, le conseil d'arrondissement d'Agaccio s'était fourvoyé

grand changement s'était fait en lui. Bien qu'il aimât ses parents d'une tendresse passionnée, il se dérobait à leurs caresses et recherchait la solitude. Le plus souvent, on le rencontrait silencieux et songeur.

« Etait-ce déjà les premières brumes qui s'élevaient au matin de la vie? La mère l'avait interrogé à plusieurs reprises, et toujours en vain. « Qu'as-tu, mon enfant? disait-elle; car tu as quelque chose. On n'est pas ainsi à ton âge. Que s'est-il passé? que se passe-t-il? Ouvrez-moi ton cœur. Je veux tout savoir. »

Il avait été vingt fois sur le point de parler, et vingt fois il avait renoncé dans sa poitrine le secret qui voulait en sortir.

Les deux époux s'étaient promis d'avoir, avant la fin des vacances, un entretien avec leur fils au sujet de son avenir. Un soir, après dîner, ils étaient tous trois réunis au salon. Affaissé sur lui-même, abîmé dans ses réflexions, Marc se taisait: sa mère l'observait avec inquiétude.

« Eh bien, Marc, dit tout à coup M. Henry, puisque tu juges à propos d'être sérieux avant le temps, soyons graves, je te veux bien, et parlons de choses sérieuses. Tu as seize ans révolus, cher fils, c'est l'âge où les goûts et les inclinations se révèlent, où l'esprit s'agit et cherche sa voie, où commence à poindre le pressentiment de la carrière que nous embrasserons plus tard. Le choix d'un état devant influencer sur toute notre existence, il n'est jamais trop tôt pour y penser. Entrevoyons-tu dans s'y préparer longuement. Entrevoyons-tu dans l'avenir une position qui t'attire plutôt qu'une autre? Que désires-tu faire après avoir terminé tes études? »

Il partit de la pour passer en revue les différents états qui se présentent à l'entrée de la vie sociale, l'administration, les ponts et chaussées, la magistrature, le barreau, toutes les professions libérales, et à chaque question qu'il adressait à Marc, Marc répondait invariablement: « Non, père, ce n'est pas là ce qui m'attire. — Ainsi, toutes les carrières te sont également indifférentes, tu ne te sens entraîné vers aucune? De toutes les voies ouvertes à l'intelligence et à l'activité de l'homme, le commerce n'est pas, tant s'en faut, celle que j'estime le moins. Te déplairait-il d'y entrer? Eprouvrais-tu de la répugnance à prendre un jour la

direction de nos affaires, le gouvernement de notre maison? »

« Non, certes, répondit Marc, et je croirais m'honorer en suivant le chemin où moi-même j'ai marché. C'est celui que je choisisrais... si je n'étais fatalement poussé vers d'autres destinations. » ajouta-t-il d'une voix défaillante.

A cette révélation inattendue, M^{me} Henry frissonna comme si elle eût été mordue au cœur par le pressentiment de la vérité; toutes les angoisses, toutes les terreurs du passé, ainsi que des spectres menaçants venaient de se dresser devant elle.

De son côté, M. Henry n'était pas médiocrement étonné.

« Je ne te comprends pas, dit-il. Si tu as une vocation, pourquoi nous en avoir fait un mystère? D'où vient que tu hésites à nous en confier le secret? Notre tendresse t'en lie comme pour l'avenir; elle ne date pas d'hier, elle a seize ans, juste ton âge. »

Marc regarda tour à tour son père et sa mère, puis il prit sa tête entre ses mains, et on entendit qu'il pleurait.

M^{me} Henry était devenue blanche comme une morte.

« Ah! malheureux enfant, tu veux être marin. — Marin! répéta le père avec stupéfaction. — Oui, il veut nous quitter. Voilà son ambition! »

Tu veux nous quitter, Marc? Tu veux nous quitter, mon ami? Parmi tant de carrières qui pouvaient assurer ton bonheur et de nous, tu choisis celle qui doit te séparer de nous! Tu l'annuies donc dans ta famille? Nous n'avons donc pas su nous faire aimer de toi? Dis, comment fallait-il s'y prendre? Tu étais tout pour nous, nous n'avions que toi seul au monde, et tu vas nous laisser vieillir dans la tristesse et dans l'abandon! »

Ce ne fut pendant quelques instants qu'un bruit de larmes et de sanglots.

Enfin Marc se leva.

Il attrapa dans ses bras son père et sa mère, et les pressant tous deux sur sa poitrine: « Ne pleurez pas, maman, ne pleurez pas, mon père; je ne vous quitterai jamais. Ma véritable vocation, je le sens à cette heure, est de vivre près de vous en vous chérissant. »

Cet incident, qui semblait terminé, devait laisser des traces profondes.

bilité. S'il fallait l'en croire, en un mot, la République, qu'il veut fonder, ne s'établira qu'à la suite d'un plébiscite, et, aussi longtemps qu'elle n'aura pas eu recours à une pareille acclamation populaire, elle restera, en fait et en droit, inférieure à l'empire. Tel est absolument aussi le raisonnement de la presse bonapartiste, avec laquelle M. Ed. Laboulaye ne se rencontre que très-fortuitement, nous nous entendons de la reconnaître, mais enfin avec laquelle il se rencontre et à laquelle il fournit des armes; témoin la reproduction que l'*Ordre* fait aujourd'hui même de la dernière partie de son travail.

Or, il faudrait pourtant tenir compte au moins autant de nos expériences que des principes abstraits d'un doctrinarisme absolu. Si nous voulons raisonner d'après des formules philosophiques, et sans nous occuper des contingences au milieu desquelles nous vivons, sans doute nous devrions déclarer que la constitution la plus solide en apparence et la plus parfaite sera celle qui aura été acceptée par le peuple tout entier, réuni dans ses comices. Seulement, c'est là une pure conception idéale, digne de la République de Salente; et ce qui prouve que ce n'est que cela, c'est l'histoire même de la France. L'empire a eu son plébiscite: la constitution qui en est sortie n'a pas duré plus qu'une autre; elle a même duré un peu moins longtemps, et c'est ce plébiscite qui a inauguré nos désastres. D'autres constitutions ont été promulguées, sans plébiscite; elles n'ont été ni plus ni moins durables que si un plébiscite les eût sanctionnées; et nous trouvons dans l'histoire de la première République des exemples qui ont sanctionné que des œuvres fort éphémères.

Le plébiscite peut avoir une valeur et une propriété particulières en Amérique et en Suisse; mais il n'en a jamais eu en France, et il n'en a jamais eu chez nous, par la raison que nos mœurs politiques, les conditions de notre vie constitutionnelle, nos traditions et nos habitudes, nos vices et nos vertus, ont fait de nous un autre peuple que le peuple américain ou le peuple suisse. Ce qui est approprié à un caractère de ceux-ci, ne l'est pas forcément au nôtre; et telle mesure qui sera parfaite chez les uns, sera fort défectueuse chez les autres.

M. Laboulaye ne voudrait pas engager la France à calquer ses procédés politiques sur l'Angleterre par exemple; pourquoi veut-il qu'elle les calque sur d'autres nations? Le fait que nous vivons en République doit-il nous porter à imiter servilement ce que d'autres républiques ont trouvé excellent, ou plutôt ne devons-nous pas chercher à conformer nos institutions républicaines, non pas à une doctrine idéale, mais avant tout à notre caractère national, à nos besoins, à nos traditions, en tenant grandement compte de nos expériences, trop éloquentes, hélas!

Si nous étudions ce qui se passe en Suisse, nous comprendrions très-facilement ce que le peuple suisse s'accommoder du plébiscite; et nous comprendrions que nous ne le pouvons pas, en comparant ce qui nous manque à ce que nos voisins possèdent.

Marc avait repris le cours de ses études; mais il s'en fallait beaucoup que le ménage eût retrouvé le calme et la sérénité. Dans le trouble de leur conscience, M. et M^{me} Henry s'interrogeaient avec anxiété. Si la vocation de Marc était sérieuse, avaient-ils le droit d'en accepter le sacrifice? En l'acceptant, n'avaient-ils pas cédé à un mouvement de tendresse égoïste et coupable? Étaient-ils sûrs de n'avoir pas consulté leur bonheur plutôt que le sien? Était-il bien sûr de n'avoir pas abusé d'un moment de surprise et d'attendrissement pour détourner, pour absorber à leur profit la destinée de ce jeune homme? Ils se demandaient s'il était du devoir absolu des enfants de s'imposer à la famille, ou si, au contraire, ce n'était pas le rôle des parents de s'immoler à leurs enfants. M^{me} Henry surtout, qui avait vu naître la vocation de son fils, et qui, à présent qu'elle s'en rendait compte, savait par quelles racines cette vocation lui tenait au cœur, M^{me} Henry vivait en proie aux perplexités les plus cruelles. Marc, les jours de sortie, apportait chez lui un visage heureux et souriant; mais la mère ne s'y trompait pas, et, sous ces apparences de résignation facile, elle devinait la contrainte et l'effort. Elle ne se lassait pas de l'observer avec une inquiète sollicitude, et, à chaque sortie nouvelle, elle lui trouvait les yeux plus battus, le front plus pâle, les joues plus amaigries.

Les choses en étaient là, lorsqu'un soir de novembre, à la veille, ils reçurent la visite du préfet des études de Sainte-Barbe. Des rapports d'intimité existaient entre eux, aussi cette visite n'avait-elle rien qui fût les étonner; mais après une cordiale poignée de main échangée de part et d'autre: « Mes bons amis, dit M. Guérard, j'accomplis un devoir en venant vous trouver. Il s'agit de votre fils. Je ne dois pas vous cacher plus longtemps qu'il nous donne à tous de graves inquiétudes. Il s'agit de vous le dire. La cause de ce changement, vous la connaissez aussi bien que moi. Il est temps, je crois, de prendre un parti. Voilà bien des années que je vis au milieu de la jeunesse; rien de ce qui la touche ne m'est étranger. J'ai vu se développer autour de moi beaucoup de vocations, j'en ai dirigé quelques-unes, je n'en ai pas rencontré de plus impérieuse que celle de

La Suisse pratique depuis des siècles les institutions républicaines. Une vie politique très-intense circule dans toute cette nation, avec régularité, d'une façon continue, sans arrêts et sans sursauts. Quand l'Assemblée nationale soumet une constitution au peuple, celui-ci est initié déjà jusque dans les couches les plus infimes aux questions qu'il est appelé à résoudre. Un travail préparatoire s'est fait, et ce travail lui-même n'est pas une chose accidentelle, c'est au contraire la continuation d'une activité politique ininterrompue, qui tient tout le monde en haleine et qui permet à tout le monde de se présenter aux urnes avec une parfaite connaissance des questions engagées. Ce pays, d'ailleurs, ne connaît pas nos passions, nos partis, nos haines, nos profondes divisions, et à la maturité politique s'ajoute chez lui une certaine sérénité dans les plus grandes crises, sérénité que nous ne connaissons pas.

Voiez, en effet, combien peu la France serait apte encore à se prononcer sur des questions constitutionnelles! Peut-on demander à notre masse électorale, que l'empire nous légua ignorante, blasée, indifférente, de se prononcer, par exemple, sur le système des deux Chambres? de distinguer si telle prérogative convient ou ne convient pas à tel pouvoir ou tel autre? de décider si le président doit posséder tel droit ou s'il ne doit point en être investi?

Il faudrait fermer les yeux de propos délibéré sur nos défauts et sur l'insuffisance de notre éducation politique, pour ne point voir que nous ne sommes pas mûrs pour une procédure politique qui demande précisément de la part de la nation une maturité extraordinaire et complète. Or, dans ces conditions, un plébiscite sera toujours une « carte forcée », et il pourra toujours devenir une « comédie » la plus faste de toutes, parce que le peuple tôt ou tard reconnaîtra qu'on lui a fait jouer une comédie ou qu'on lui a imposé une carte forcée, — et que le jour où il l'aura compris sera la veille d'une révolution.

Le plébiscite est une conception idéale, qu'un philosophe peut inscrire dans un traité de politique à l'usage des philosophes; mais, pour que cette conception puisse être réalisée, il faut d'abord que le peuple, qui en doit faire l'essai, soit capable de l'entreprendre. Faites de la France une grande Suisse, et, des Français, des citoyens instruits, expérimentés, raisonnables, comme les citoyens de la République suisse; donnez-nous d'abord les institutions républicaines, les mœurs républicaines, les traditions républicaines; — et alors, mais alors seulement, conviez-nous à cette épreuve, la plus délicate de toutes, la plus difficile, la plus chanceuse. Mais ne mettez pas entre les mains d'un peuple, qui a été façonné à se laisser conduire à la lisière et qui hier encore était conduit à la lisière impériale, des outils dont les hommes faits éprouvent encore de la difficulté à se servir et qui, livrés à l'inexpérience d'un enfant, deviendraient des engins destructeurs au premier chef.

Nous regrettons qu'un esprit éminent, comme M. Laboulaye, persiste, malgré tout, à s'attacher à cette con-

ception plébiscitaire et que la logique de son doctrinarisme le rende insensible aux avertissements de notre histoire récente.

Quant à nous, nous avons protesté énergiquement naguère contre le plébiscite impérial, parce que nous y voyions la « comédie » et la « carte forcée » dont parle M. Laboulaye, et que nous entrevoyions, au bout de cette fantasmagorie de la démocratie césarienne, des hontes et des désastres; un nouveau plébiscite nous trouverait dans les mêmes sentiments, parce que nous ne comprendrions jamais qu'on fonde rien de durable sur une « comédie », et que nous voulions que la République se fonde sur des assises solides.

La convocation des électeurs tombe un peu à l'improviste, pour les conservateurs bien entendu, car les radicaux sont toujours prêts. Le *Bulletin conservateur républicain*, qui fait récemment des déclarations sur le gouvernement en vue de ce scrutin: le gouvernement de la République serait en effet décidé à intervenir, comme autrefois les ministres de l'empire, si non pour poser des candidatures officielles, du moins pour soutenir des candidatures agréables.

Le *Bulletin* nous dit même le plus naïvement du monde que l'on cherche en ce moment — sans l'avoir encore trouvé — le moyen de concilier la liberté électorale avec la désignation des candidats amis du gouvernement. Sans l'avoir encore trouvé, est un chef-d'œuvre: on dirait vraiment qu'il y a une recette encore inconnue pour laisser aux électeurs le choix qu'on leur dicte.

Eh! bien, je crois que le gouvernement ne trouvera pas ce moyen, je crois même qu'il ne le cherche pas: il ferait mieux voir à employer que commettre les mêmes fautes et répéter les mêmes procédés que l'empire. Quoi! nous avons protesté pendant vingt ans contre la candidature officielle, elle tombe avec le régime d'où elle était sortie, et nous la rétablirons de nos propres mains! Ce n'est pas possible, quoique les députés de la droite l'aient déjà demandé dans l'intérêt des principes prétendus conservateurs.

Je vous ai déjà transmis quelques indiscrétions sur les desseins de M. Thiers; voici quelques mots complémentaires: M. Thiers veut hâter l'opinion du pays et les tendances de l'Assemblée avant de s'engager sur des propositions formelles. Son but étant naturellement de prolonger son pouvoir comme durée et comme intensité il s'arrangera avec la Chambre actuelle, si elle s'y prête, et il fera pousser à la dissolution dans le cas contraire.

Pour le moment, la campagne dissolutionniste menée par les journaux de la présidence, et soutenue dans une certaine mesure par les lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire, est une sorte de menace suspendue sur la tête de la Chambre pour la décider à se remettre de nouveau et définitivement entre les mains de M. Thiers. Voilà, non pas ce qu'on m'a dit, mais ce que j'ai discerné.

M. Laboulaye qui avait débuté, dans son étude de la situation et des partis, par deux lettres remarquables, continue avec beaucoup moins de sens politique. Il nous propose encore un plébiscite. Tout le monde n'a pas vu que le plébiscite devait amener fatalement la guerre.

Mais presque tout le monde a reconnu que c'est bien lui qui nous y a jetés: M. Laboulaye ne l'a pas compris. Heureusement, c'est là une question que les événements se sont chargés de résoudre et qui ne se discute plus.

Le même soir, en présence de M. Guérard, l'immolation fut consommée dans un transport d'amour et de douleur. Dès le lendemain, sans quitter Sainte-Barbe, Marc entraît à l'école préparatoire pour la marine. Il ne se rendit qu'après un long débat, et à la résistance qu'il opposa d'abord, on aurait pu voir en lui une victime que des parents obstinés sacrifiaient à leur intérêt personnel. Marc touchait presque à la limite d'âge, et n'avait plus même une année entière pour se préparer aux examens qui devaient lui ouvrir ou lui fermer l'école navale: il allait accomplir en quelques mois des prodiges d'intelligence, de travail et de volonté.

Avec quelle effrayante rapidité les échéances que nous redoutions venaient fondre sur notre tête! On a devant soi des mois et des ans, il semble que les dates fatales n'arriveront jamais; elles se précipitent et se succèdent comme des coups de foudre. On comptait sur un déraillement de la destinée: à l'heure dite, le train entre en gare. Marc passa ses examens, fut admis au *Borda*, en sortit deux années après, sans qu'un fût de parole eût entravé la marche des choses; on eût dit que tout cela s'était fait en un jour, par enchantement.

Et maintenant qu'il est parti, maintenant qu'il navigue à travers les océans lointains, les deux autres comptent les semaines, attendent les courriers, et se préparent à vieillir au coin de leur feu solitaire. C'est fini des joies de la maison. Il n'est plus là, il s'en est allé, celui qui par sa seule présence, égayait la table et pouppait le foyer! Ils acceptent leur sort et le supportent sans se plaindre. Il est sur: ils ont pensé que les relèves et les soutiens: ils aiment à se dire, ils se disent avec orgueil que leur fils a préféré aux jouissances d'une vie facile la gloire et les travaux d'une carrière aventureuse, qu'il s'est déjà son pays, qu'il est appelé à le servir un jour avec honneur, et qu'enfin, quelles que soient les rencontres que lui ménage la fortune, il ne sera jamais le dernier au devoir et au dévouement.

Et, dans leurs prières, ils demandent au Dieu tout puissant qu'il leur ait sauvé des flots, de laisser sa main étendue sur lui et de le tenir en sa sainte garde.

JULES SANDEAU.
Sèvres, 31 mars 1870.
FIN.

guère que dans les feuilles bonapartistes. M. Bonaivert prétend que le Bulletin conservateur républicain l'a calomnié en l'accusant de concussion. Je crois que M. Bonaivert joue sur les mots ; ce n'est pas de concussion qu'on l'accuse mais de concussion ; or, je persiste dans mes premiers renseignements sur ce point : seulement j'ai été trop vite en vous annonçant sa démission à laquelle il ne songe pas encore est trop loin en vous parlant d'une séance du conseil municipal où la question aurait été discutée : c'est seulement dans le sein d'une commission que M. Martin Nadaud a pris la parole.

Du reste, quelques membres de la gauche du conseil ont demandé le dossier de l'affaire et se proposent de tirer au clair le véritable rôle de leur collègue. Je crains seulement, pour eux et pour leur parti, qu'au lieu de jeter carrément M. Bonaivert à l'eau, ils ne cherchent à atténuer et à colorer.

Cela serait parfaitement sot : M. Bonaivert va être en butte aux fureurs de la réaction, c'est vrai ; mais il a fait ce qu'il fallait pour cela, et ses collègues, si bien intentionnés qu'ils soient, ne peuvent pas qu'un chat soit autre chose qu'un chat.

On a appelé hier l'affaire de l'acteur Kopp : s'agissait d'un attentat à la pudeur ; Kopp se savait condamné d'avance ; il avait demandé à plusieurs de ses amis ce qu'il en pensait de son affaire ; tous lui avaient répondu successivement qu'il ne pouvait pas échapper à quelques mois de prison : cette certitude était devenue une idée fixe qui le tourmentait sans cesse et l'a conduit finalement au suicide. Il paraît du reste qu'il n'en était pas à son coup d'essai en fait de manifestations obscènes. On avait jusqu'ici réussi à le préserver des poursuites correctionnelles, lorsque de récidive en récidive il a obligé la police à laisser aller les choses.

Pour les hommes réfléchis, il y a, dans le cas de Kopp, une sorte de monomanie malicieuse : il avait soixante ans, je crois, et d'ailleurs il vivait dans un monde où la vertu n'est pas obligatoire. Comment expliquer de semblables déviations morales ? On a remarqué que les acteurs comiques perdaient facilement l'esprit, soit à force de rire sans en avoir envie et de dire des extravagances comme si on les pensait ; cette obligation de vivre constamment dans le faux, dans le factice, détraque le cerveau ; l'équilibre se rompt, ils ne savent plus où ils en sont. Beaucoup deviennent fous ; l'acteur Lassaigne, une des étoiles des Variétés, est mort dans un asile d'aliénés ; son idée fixe se caractérisait par cette phrase, qu'il disait à toutes les personnes qui venaient le visiter : *Mon Dieu, je vas manquer l'omnibus.*

Le récit de M. About.

III
Tout en causant, M. Schneegans et Profremer conduisent à une voiture découverte, où je monte avec le commissaire à ma gauche et le gendarme devant lui. Le voyage ne fut pas long ; au bout de cinq ou six minutes, nous étions arrêtés dans une petite rue, entre une habitation brûlée par le bombardement de 1870 et la maison d'arrêt. Le commissaire court au cabinet du juge d'instruction pour lui rendre ses comptes, tandis que le gendarme et le greffier prennent possession de mon humble personne. Le greffier, un jeune Prussien, qui ne sait pas deux mots de français, après m'avoir repris ma montre et mon argent, inscrit sur un grand livre mon signalement détaillé.

Il me fait passer sous la toise, comme un conscrit, il m'oblige à montrer mes dents, comme un cheval à vendre. Au milieu de ces opérations bizarres, Pförtner et M. Schneegans, qui nous avaient suivis à pied, viennent me recommander aux gardiens et s'informer si je n'ai besoin de rien. J'avais besoin de tout, mais grâce à leur active amitié, j'eus le soir même, et en abondance, tout ce que je pouvais désirer, linge, papier, brosse, savon, et même des cigares. Ils s'occupèrent de ma nourriture, et dès le premier moment de cette captivité jusqu'à la dernière heure, il n'a tenu qu'à moi de faire deux excellents repas par jour. On me promit, en outre, que le surlendemain, lundi, le juge d'instruction laisserait ma famille et mes amis me visiter tout à leur aise, et l'espérance que j'en conçus ne fut aucunement trompée.

Au moment où j'allais monter à la pistole, le gendarme prussien qui m'avait amené vint prendre congé de moi. « Monsieur, je retourne à Savigny, et j'espère que vous y serez bientôt, vous aussi. » Il y a donc de braves gens partout, même en Prusse !

Quand la seconde grille, qui sépare le prisonnier de la cour d'entrée, se fut levée devant moi, le premier objet qui frappa mes regards fut un portrait du roi de Prusse, enluminé comme une vieille image d'Épinal, et plus semblable à un Gambirun de brasserie qu'à un prince de notre époque. La dévotion de quelque employé l'avait enguirlandé de fleurs de papier peint et déteint, et par un hasard maladroit, cette glorieuse effigie était suspendue au-dessus d'un trou noir qui est le parloir des prévenus. Les parents, s'il en est, qui viennent contempler de loin, dans cette cage grillée, un prisonnier arbitrairement arrêté comme moi, n'ont qu'à lever les yeux pour admirer et bénir l'auguste auteur de leurs misères.

Le gendarme-chef, un Alsacien qui s'est trouvé trop pauvre pour rester Français, me fit monter au premier étage, et en mettant la clé dans la serrure de mon logis, il me dit avec bonhomie : Il y a déjà un homme dans la chambre ; j'espère que cela ne vous fait rien ?

— Mais cela me fait beaucoup, au contraire ! Est-ce que je n'ai pas le droit d'être seul ? Vous avez promis de me mettre à la pistole.

— Vous y êtes ; seulement nous n'avons que cette chambre en tout dans la maison, et par malheur elle est déjà occupée.

— Arrangez-vous pour m'en trouver une autre. Si c'est une question d'argent, je donnerai tout ce qu'il faudra.

— Vous m'offririez cent francs par jour au lieu des neuf sous que vous allez payer ici, cela ne rendrait pas la prison plus grande. Nous sommes à l'étroit et nous avons quatre-vingt-quinze détenus.

civilisé une prison fort habitable, et je n'ai jamais vu qu'on les mit en ménage avec des meurtriers.

Toutefois, quand j'eus fait plus ample connaissance avec mon voisin de chambre, je changeai d'avis sur son compte et je ne tardai point à le trouver intéressant. C'était un enfant de dix-neuf ans, petit et imberbe. Son père, un pauvre garde forestier, habitait vers la Wantzenau, le pays des bonnes poules ; il y avait cinq jeunes sœurs à la maison, et le garçon parlait de sa famille avec une tendresse touchante. Il déplorait de tout son cœur le mouvement de vivacité qui lui avait fait porter la main sur un de ses plus chers camarades. Ces jeunes Alsaciens sont quelquefois terribles, jamais méchants ; le malheur est qu'ils aient la tête si près du bonnet et la main si près du couteau.

J'ai eu le temps d'étudier celui qui partageait ma mauvaise fortune ; il est d'un naturel doux et mélancolique. Détenu depuis un mois, obligé d'attendre en prison les assises de novembre, il sentait vivement la nostalgie des forêts natales, et du toit paternel. Je l'ai trouvé non-seulement très-convenable en tout, mais complaisant et même cordial ; et dans nos longs tête-à-tête, je ne lui ai pas entendu dire un mot qui ne fût d'un brave garçon.

J'avais essayé de dîner, à la lueur de sa chandelle, sur la petite table où nous devions nous asseoir tour à tour, lorsqu'un gardien vint m'annoncer que le juge d'instruction m'avait demandé. Je le suivis lestement, charmé de voir que la justice de M. de Bismarck ne traitait pas les choses en longueur. Arrêté à six heures du matin, entendu à sept heures du soir ! C'est un sort dont tous les prévenus s'accrocheraient volontiers.

Les magistrats instructeurs sont aussi mal installés à Strasbourg qu'à Paris, et par suite de circonstances analogues. Là-bas aussi, le palais de justice est brûlé pour eux, par les ombres de leur glorieux maître.

M. Merrem, juge d'instruction auprès du conseil de guerre mixte, est un homme d'environ trente ans, fort bien de sa personne et décoré d'une jolie barbe blonde dont il paraît avoir grand soin. Il me reçut très-poliment, s'excusa d'être mal logé et me demanda si je savais subir mon interrogatoire en allemand. Je répondis que, sans ignorer la langue allemande, je ne m'en servais pas assez bien pour l'employer dans une circonstance si grave : qu'un accusé ne doit sacrifier aucun de ses avantages, et qu'en faisant venir un interprète on m'obligerait beaucoup.

Malheureusement, reprit-il, je n'ai pas d'interprète sous la main, mais j'entends assez bien le français pour vous comprendre, et nous nous expliquerons chacun dans notre langue, si vous voulez.

Ainsi fut dit, et devant le greffier, M. Merrem procéda aux questions d'usage. « Où êtes-vous né ? En quelle année ? Êtes-vous marié ? Combien d'enfants ? Avez-vous de la fortune ? Vous n'avez jamais subi aucune condamnation ? Il prit ensuite un vieux numéro du Soir, daté du 26 octobre 1871, et me demanda si je reconnaisais avoir écrit le feuilleton de ce journal, si vous voulez.

— Je n'avais pas à le nier ; mais en tout jour je demandai en vertu de quel principe un citoyen français, français par la naissance et, par ainsi dire, doublement français par l'option, pouvait être jugé par un tribunal étranger pour un article écrit et publié en France ? A supposer, ce que je nie, que l'article dont vous parlez constitue un délit, ce délit ne peut être puni qu'aux termes de la loi française, en vertu de l'axiome *locus regit actum*, et par les tribunaux de mon pays. Je récusé énergiquement la compétence d'une magistrature étrangère, et je proteste au nom du droit des gens contre une arrestation que rien ne justifie, sinon le droit de la force.

Le juge, qui m'avait écouté de toute son attention, me dit : — Voilà votre système ; voici le nôtre.

L'accusation estime qu'un délit de presse est censé commis partout où se répand le livre ou le journal.

— Quoi ! si j'allais à Pékin, l'année prochaine, j'y pourrais être arrêté, selon vous, pour avoir imprimé à Paris que l'empereur de Chine a tort de refuser une constitution à son peuple ?

— L'accusation n'y verrait aucun inconvénient.

— Je comprendrais, à la grande rigueur, qu'on me jugât en Allemagne pour avoir répandu, propagé, distribué des articles hostiles sur le territoire annexé. Il y aurait délit de colportage commis chez vous. Mais je ne suis pas même l'éditeur ou le rédacteur en chef, ou le gérant responsable du Soir.

— Vous êtes son complice, pour lui avoir fourni les moyens de commettre un délit.

— Quel délit, si s'est contenté de vendre le journal à ceux qui lui en faisaient la demande ? Comment ce numéro du Soir est-il tombé entre vos mains ? Est-ce moi qui vous l'ai envoyé ? Est-ce mon ami Hector Pessard ?

huit ou neuf mois après la paix, n'avait rien à démêler avec l'article 3.

Le juge ne le nia pas, car il était sincère, et si je ne m'abuse, médiocrement convaincu de la solidité de l'accusation ; mais il se rabattit sur un autre article, le premier, si je ne me trompe, du nouveau code pénal, et qui punit cruellement le crime toujours vague de haute trahison, fut-il commis à l'étranger. Je répondis qu'il y avait un abîme entre un article de journal et un crime de haute trahison ; que les deux mots juraient ensemble, que l'opinion du monde entier s'élèverait contre la prétention du parquet allemand s'il osait soutenir cette thèse ; que le ministère public me semblait terriblement fourvoyé ; qu'il ne pourrait jamais, quel que fût son mauvais vouloir, obtenir contre moi une condamnation capitale, que j'aurais donc mon tour et que je jugerais après avoir été jugé.

M. Merrem, avec sa politesse imperturbable, me dit : — Oui, je suis sûr que vous ferez une description intéressante.

La-dessus, il me fit signer l'interrogatoire, promit d'adoucir ma prison par tous les moyens en son pouvoir et de hâter le dénouement.

(La suite à demain.)

NOUVELLES ET BRUITS

D'après la Patrie, il serait question de nommer une commission composée d'économistes français et anglais et chargée de surveiller l'exécution de la convention en cours de négociation pour la révision des tarifs.

La Patrie croit savoir que sous très-peu de jours paraîtra au Journal officiel le rapport de M. de Goulard sur l'emprunt.

On annonce que le ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, est parti hier soir pour Mont-de-Marsan, où il va passer une dizaine de jours dans sa famille.

L'intérim du ministère de l'intérieur sera rempli par M. Ch. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

Le ministère de l'intérieur sera installé à Paris, tout au moins jusqu'au retour de M. Victor Lefranc.

On dit que l'intérim du ministère des travaux publics continuera à être rempli par M. Teisserenc de Bort jusqu'à la rentrée de la Chambre, et il se pourrait qu'alors les deux ministères du commerce et des travaux publics fussent réunis définitivement dans sa main.

A la suite de conférences entre le président de la République et le ministre de la marine, la composition de la flotte, d'après le National, aurait été ainsi arrêtée :

La flotte comprendrait 156 bâtiments dont 25 cuirassés, et les troupes de marine présenteraient un effectif de 28,431 hommes.

Le nombre des bâtiments armés serait donc inférieur de dix à celui de 1872. Quant à l'effectif des troupes, il resterait à peu de chose près le même.

Le même-école d'application le Jean-Bart fera route de Brest du 5 au 10 octobre prochain. Il se rendra successivement aux Canaries, à Tenriffe, à Dakar (Sénégal), à Bahia, à Rio-Janeiro et au cap de Bonne-Espérance, d'où il reviendra à Lisbonne, vers le 20 avril.

Les lettres destinées au Jean-Bart pourront être adressées : à Dakar, par le paquebot français partant de Bordeaux le 20 octobre, et à Rio-Janeiro, par les paquebots français partant également de Bordeaux les 5 et 20 novembre. Les lettres devront être adressées ensuite au cap de Bonne-Espérance par les paquets anglais partant de Southampton les 10 décembre et 10 janvier prochains. Après le 10 janvier, les correspondances devront être envoyées à Lisbonne jusqu'à nouvel avis.

Le président de la République a reçu la lettre par laquelle S. M. britannique lui notifie la naissance d'une princesse, fille de S. A. R. M^{me} la princesse Helena-Augusta-Victoria et de S. A. R. le prince Frédéric-Christian-Charles-Auguste de Schleswig-Holstein.

à la Bourse de Paris.

C'est aujourd'hui que vient devant le tribunal l'affaire des brochures bonapartistes de la rue Montmartre.

Un de nos grands savants, un de ceux qui font le plus d'honneur au pays, et qui tiennent à honneur d'être patriotes, M. Pasteur, est en train de découvrir des procédés tout nouveaux pour la fabrication de la bière, et pour lesquels il a pris, dès le mois de juin 1871, un brevet.

Ces procédés reposent sur des données scientifiques et se rapportent probablement pour la France une source de richesse. Mais M. Pasteur veut qu'on se rappelle les conditions dans lesquelles son invention a été faite, et qu'on n'oublie pas qu'elle est toute française. « Je désire, dit-il, que les bières fabriquées par mon procédé portent en France le nom de Bières de la Revanche nationale, et à l'étranger, celui de Bières françaises. »

Vendredi, on a chassé dans le parc et la lande de Compiègne. Les victimes ont été nombreuses. Les lapins surtout ont eu à souffrir ; ils se sont un moment, trouvés accablés en si grand nombre contre le treillage, que la chasse eût dégénéré en tuerie, si on ne leur eût laissé la liberté de filer.

A propos de l'arrestation dont M. About vient d'être victime, un journal rapporte que M. Victor Cousin, il y a 50 ans environ, fut arrêté en Allemagne pour cause politique.

Étant à Dresde, il vit, un matin, deux hommes munis de papier timbré, venir l'arrêter. M. Cousin fut envoyé de Dresde à Berlin et retenu six mois comme affilié aux carbonariens, accusation qui fut reconnue complètement fautive.

Il paraît que, sur l'ordre des médecins, les interrogatoires du maréchal Bazaine, souffrant comme nous l'avons dit, vont être interrompus pendant une quinzaine de jours.

Le maréchal de Moltke, visitant avec son état-major le champ de bataille de Reischoffen, a fait en cet endroit une conférence dans laquelle il a rendu justice à la bravoure des troupes françaises et a dit que si nous avions eu des réserves égales à celles du prince royal de Prusse, le résultat de la journée eût été tout différent.

Le Journal officiel allemand de Strasbourg annonce que samedi prochain, 28 septembre, à dix heures du matin, aura lieu sur l'emplacement des constructions du fort V. (près Oberhausbergen), la pose solennelle de la première pierre des nouvelles fortifications de la ville de Strasbourg.

Le président supérieur de l'Alsace-Lorraine, le général commandant le 15^e corps d'armée, le gouverneur de Strasbourg, ainsi que les autres autorités civiles et militaires, assisteront à cette importante solennité, pour laquelle on a aussi fait d'autres invitations et commandé un détachement de troupes.

On sait que la partie méridionale de l'ancien département du Haut-Rhin s'appelle le Sundgau. Dans ce district, lorsque des Alsaciens de la vieille roche sont réunis et assurés qu'aucun marchand prussien n'infeste le local par sa présence, ils ont l'habitude de chanter, sur un air que le drame du Juif polonais a rendu populaire dans l'intérieur de la France :

Tia Tiiteché plive nit lang pi uns,
Nit lang !
Tia Tiiteché plive nit lang pi uns,
Nit lang !
Vor dam khaiwegsindel ischt uns gar nit bang,
Vor dam khaiwegsindel escht uns gar nit bang,
Nit bang, nit bang, nit bang !

Ce qui pourrait se traduire ainsi en français :
Les Teutons ne seront pas longtemps chez nous,
Chez nous !
Les Teutons ne seront pas longtemps chez nous,
Chez nous !
De ce tas de scariapans nous n'avons pas peur,
De ce tas de scariapans nous n'avons pas peur,
Pas peur, pas peur, pas peur !

L'annexion de l'Alsace à l'Allemagne y rendant impossibles les maisons françaises d'éducation, une société s'est formée à Reims pour transporter en France le pensionnat du Petit-Château, fondé à Hebelheim, il y a 33 ans, par M^{me} Veronet, et dont M. Jean Macé est le professeur depuis 1852.

Il se rouvrira le 1^{er} octobre, sous leur direction, au château de Monthiers, près Châteauneuf-Thierry, sur la ligne de Strasbourg à Paris.

L'enseignement y aura pour objet : la géométrie française, l'algèbre, l'anglais, la grammaire, l'histoire, les sciences naturelles, les notions élémentaires de géométrie, l'arithmétique, la tenue des livres, la calligraphie, le dessin, le solfège, la gymnastique et les ouvrages à l'aiguille. L'instruction religieuse sera donnée aux enfants conformément à la religion de leurs parents. L'établissement ne reçoit pas d'élèves au-dessous de douze ans. Le prix de la pension est de 1,200 fr. par an.

On mande de Modane, 26 septembre, que depuis quelque temps des incendies éclatent dans cette ville. On les attribue à la malveillance.

San-Francisco, la fatigue qu'éprouve une jeune mère qui porte un enfant sur ses bras ; cette fatigue l'oblige à des contorsions qui sont très nuisibles à la santé de l'enfant, quel qu'elle soit même le rendent difforme, et nuisent beaucoup à la régularité des traits, à l'équilibre du port et de ses gestes de la main.

Pour obvier à ces fâcheux inconvénients, on se sert de petites voitures, qui sont encore un grand embarras ; car leur volume est gênant et empêche de les transporter autrement qu'en les traînant.

Il fallait donc trouver une voiture qui, lorsque la mère est fatiguée, pût être placée sous son bras ou portée à la main comme une ombrelle ou un éventail.

C'est le problème qu'un pionnier californien, M. Ansignioni, parait avoir résolu.

Il a construit une petite voiture, à toute volonté le volume d'un portefeuille, à toute la solidité désirable, et peut être portée avec grâce par la femme la plus chétive.

Grâce à cette heureuse combinaison, dit la France, de la voiture et du portefeuille, qui pourrait être perfectionné par l'adjonction d'une manivelle à vélocipède, les ministres arriveront peut-être un jour à porter sous le bras leur portefeuille.

ÉTRANGER

Explications du comte Andrassy.

Nous avons enfin reçu des déclarations officielles sur les conséquences de l'entrevue des trois empereurs. Elles nous ont été apportées hier par une dépêche de Pesth résumant l'exposé fait par le comte Andrassy au comité de la délégation autrichienne.

Le télégraphe ne nous ayant donné qu'un sommaire assez peu intelligible des explications du comte Andrassy, nous croyons devoir reproduire le résumé plus complet que nous apportent ce matin les journaux de Paris :

Le premier ministre de François-Joseph déclare à la délégation que le but de sa politique est le maintien de la paix. Pour atteindre ce but, il faut convaincre les autres États qu'on peut être un ami fidèle ou un ennemi dangereux. L'empereur est allé à Berlin dans le but unique de montrer les relations sincèrement amicales qui existent entre l'Autriche et la nouvelle Allemagne.

Les ministres ont échangé leurs vues à leur satisfaction respective. Certains tendances nationalistes qui se sont manifestées sur quelques points de l'empire ne trouvent aucun appui dans les cercles gouvernementaux de la Russie.

Les meilleurs rapports existent avec l'Italie. Quant aux relations de la curie romaine avec le gouvernement italien, le gouvernement a tenu un langage également sincère aux deux parties en évitant tout ce qui aurait pu blesser le sentiment national italien. Nos rapports avec la Turquie sont excellents. Le gouvernement austro-hongrois s'attache à maintenir les meilleures relations avec les autres pays d'Orient et à témoigner une vive bienveillance pour leur développement et leur prospérité.

Enquête sur la situation de l'industrie italienne.

On lit dans la Correspondance universelle : Une enquête est ouverte en Italie sur la situation de l'industrie nationale. C'est le conseil national de commerce et d'industrie qui a pris l'initiative de cette œuvre, pour laquelle il a le concours actif des principaux industriels et commerçants ?

Quels sont les progrès, les besoins, les tendances de l'industrie et du commerce italien ? Quels nouveaux éléments sont en train de produire avec probabilité de succès ? Quel est l'état de l'offre et de la demande ? Quelle a été l'influence des traités de commerce sur le mouvement commercial et industriel ? Quelles conséquences pratiques et actuelles peut-on déduire de l'expérience faite de ces traités, au point de vue de leur rapport avec la situation économique dans l'avenir ?

Telles sont les questions complexes dont l'enquête économique cherche la solution.

Le comité, chargé de cette mission, s'est réuni à Milan, la grande cité du nord de la Péninsule, il se rendra ensuite à Turin et son travail sera bientôt terminé.

Anniversaire de la révolution belge.

On écrit de Bruxelles, 24 septembre, au Temps : En ce moment nous fêtons à Bruxelles l'anniversaire de la glorieuse révolution de 1830, en même temps que la visite des riflemen, des volontaires hollandais et... j'allais dire « des » tireurs français. J'allais mal dire, la France n'est pas représentée ici. Cela est fâcheux, car si les tireurs français eussent formé un groupe, si petit qu'il fut, on leur aurait fait la part la plus large et dans les ovations enthousiastes qui ont accompagné l'arrivée des Anglais dans nos murs.

P.S. — Aux régates internationales qui viennent d'avoir lieu, les canotiers parisiens ont remporté deux fois la victoire. Le roi et la reine assistaient à cette fête nautique en dépit d'un temps affreux.

Un duel au poignard

Deux Allemands, bien connus, écrit-on de Londres au Temps, dans la cité, se querellèrent de dardes insultes si grossières, qu'il fut résolu de terminer la querelle par un combat singulier. On choisit donc des témoins, un médecin fut engagé et il fut convenu que le combat aurait lieu dans l'avenue Park. Néanmoins, comme l'endroit désigné n'était pas assez retiré, les combattants furent forcés de se transporter ailleurs, sur un terrain où une haie touffue protégeait les adversaires contre la curiosité des passants. Ils se sont battus au poignard, la lame de chacun avait sept pouces de longueur et les deux adversaires étaient seulement séparés par une longueur de bras, le pied de l'un touchait celui de l'autre.

Les yeux étaient protégés par une visière et deux doigts et le pouce garantis par la garde de leurs armes.

Le combat a commencé sur les sept heures, et, dans les premières passes, les plus légers des ennemis à blessés deux fois son adversaire dans le bras droit.

Ces deux blessés ne furent pas jugés par les témoins assez graves pour faire cesser la lutte, qui continua avec des bottes aussi vigoureusement portées qu'adroitement parées. Celui qui avait blessé son adversaire au début sembla perdre de sa vigueur, car, après un engagement de plus de vingt minutes, il ne se trouva pas assez rapidement à la parade et reçut un coup de couteau qui lui ouvrit la joue, du coin de la bouche jusqu'à l'oreille. Le médecin et les seconds intervinrent alors et firent suspendre les hostilités.

Le blessé fut emporté dans un voiture jusqu'à l'hôpital allemand. Il avait complètement perdu l'usage de la parole, et il lui a été interdit de faire emploi de sa langue pour quelque temps.

CONGRÈS MÉDICAL DE FRANCE

Séance du 25 septembre (soir).

PRÉSIDENCE DE M. BOUTELLIER, DE ROUEN.

Nous avons énuméré en quelques mots, dans le précédent article, les mémoires lus devant le congrès et les noms des orateurs qui ont pris la parole dans la séance du 25 ; nous avons nous même énoncé rapidement leurs tendances ; il nous reste aujourd'hui à donner une analyse un peu plus complète des opinions qui ont été émises.

Nous reviendrons quelque peu sur le discours de M. Trélat, puisqu'il a servi de base à la discussion. Il importe donc de bien préciser les vœux qu'il a personnellement émis et de résumer ses opinions personnelles avant de donner le résultat du vote du congrès.

M. Trélat part de cet axiome : « On ne veut pas de la liberté de l'exercice de la médecine en France, on veut des garanties. Il faut donc qu'il y ait un certain nombre d'hommes officiels à l'Etat conférer le droit d'exercer la médecine. M. Trélat demande pour ces hommes un seul grade, celui de médecin praticien ; il demande qu'il soit obtenu « le plus simplement possible, avec le moins d'entraves possible, » à la suite d'épreuves subies devant un jury d'Etat. Mais que l'étudiant trouve où il voudra, où il pourra l'instruction dont il aura à faire preuve. L'Etat ne se réserve qu'une chose, la collation des grades.

Jury d'Etat, aucune scolarité légale, voilà ce que demande M. Trélat. Mais il veut confier la nomination du jury au ministre de l'instruction publique exclusivement ; à ce ministre appartiendra donc personnellement le pouvoir de désigner ceux qui feront les médecins.

M. Trélat se prononce encore contre la séparation absolue du corps enseignant et du corps examinateur, séparation dont M. Diday avait si bien fait ressortir la nécessité, dans un article publié il y a quelques années.

Côté du médecin praticien, M. Trélat veut créer des médecins scientifiques, docteurs en science médicale, si l'on veut, à qui sera réservé le droit de faire progresser cette science, à qui appartiendront les laboratoires, les découvertes, l'enseignement.

Leur titre ne leur donnera pas le droit d'exercer la médecine pratique.

Il ajoute ensuite : le corollaire indispensable est celui-ci : indépendance la plus complète, autonomie absolue des établissements scientifiques.

M. Bourgade (de Clermont) partage en partie les idées du professeur parisien, mais il se prononce carrément contre la suppression du stage, il veut la scolarité. Comme M. Trélat, il reconnaît tout ce qu'il y a d'absurde dans l'institution des officiers de santé.

Le gouvernement de la restauration qui s'était occupé longuement de cette question avait en principe décidé la suppression ; six facultés devaient être créées.

la proposition de ce dernier, M. Threlat est... après une longue discussion...

LES TROIS NUANCES DE LA GAUCHE. (Fable dédiée au conseil municipal de Lyon.)

Si l'arbre tout à coup pouvait devenir grand, le bleu, donner son grain dès le jour des semailles...

CHRONIQUE

Nous lecteurs se souviennent peut-être que nous leur avons fait lundi, en quelques lignes, le compte-rendu anticipé de toute la session du conseil d'arrondissement qui commençait...

C'est juste ici point à point ce qui s'est fait. Seulement cet acharnement du conseil à se prendre pour ce qu'il n'est pas...

M. Brunel, secrétaire général, qui représente la préfecture au conseil d'arrondissement, avait usé son temps et sa patience à rappeler aux conseillers les limites de leurs attributions...

On se souvient que la question avait été portée devant le conseil général et brusquement écartée, au grand désespoir de M. Durand...

Nos lecteurs se souviennent peut-être que le règlement scolaire actuellement en vigueur et imprimé en 1866, ordonne que chaque classe de garçons aura son buste de l'empereur...

M. Cantonnat l'avait dit; ce n'est pas sa faute si le règlement a été imprimé avant la chute de l'empire...

Le secrétaire général s'avise alors de dire que le préfet est le plus républicain des hommes, qu'il l'est pour le moins autant que les conseillers présents...

Il semblait que de telles assurances fussent ramener le calme. Point du tout. Le citoyen X... — (à qui bon le nommer?) — en prend le mot de suite pour demander des séries de révoations...

Mais il s'agit bien de répartition et de loi! On est là, dans un fauteuil, avec le droit de délibérer et de mettre un représentant de la préfecture sur la sellette...

Il était bien décidé sans doute à ne pas remettre les pieds au conseil, et les conseillers, le président en tête, avaient manifesté bruyamment, au moment de son départ, leur joie d'en être débarrassé.

Mais d'un côté, le conseil a besoin de son expérience éprouvée et de l'autre, si on n'a plus l'autorité devant soi pour lui faire des misères, autant vaut ne pas se réunir, puisque les discussions sont d'ailleurs sans aucun résultat pratique possible.

M. Brunel qui le conseil allait s'occuper de l'affaire de la Demi-Lune (une affaire secondaire sur laquelle le conseil est consulté), et qu'il l'invitait à se rendre à la séance du lendemain.

M. Brunel s'y rendit et, en s'asseyant, dit cette simple phrase: « Messieurs, chaque fois que vous voudrez vous occuper d'affaires de votre compétence et que mon concours pourra vous être utile, je serai heureux de vous aider dans votre travail. Chaque fois que vous sortirez de votre compétence et que vous entreprendrez des discussions sans sanction possible, trouvez bien que je me retire. »

Cette phrase met fin à l'incident. Aujourd'hui, conformément à notre programme, le conseil votera la répartition.

La concession demandée par M. Bourget pour une ligne de Lyon (Saint-Just) à Aixe-de-Gier a été ajournée à une session ultérieure.

Nous apprenons, avec beaucoup de plaisir, qu'on s'occupe activement de la réorganisation de la société d'Instruction primaire. Hier, le conseil d'administration de la société avait convoqué, dans ses bureaux, un certain nombre de personnes notables de notre ville...

Trois enfants s'emèrent du blé; L'un d'eux, après l'avoir semé, Ne s'en occupa plus, et les mauvaises herbes Nuisirent au froment qui donna peu de gerbes.

Toutes les villes autour de nous demandent qu'on attende des écoles d'artillerie. Après St-Etienne, Bourg, après Bourg, Mâcon.

Grenoble, depuis longtemps favorisée sous ce rapport, pourrait bien se faire enlever son école et ses régiments, qui partout reconstruit de la part de l'administration et d'une bonne partie de la population, un mauvais vouloir et même une hostilité regrettable.

Quelle cité mieux disposée en profitera, et les postulantes ne manquent pas, car nous pouvons nommer encore autour de nous Chambéry, Clermont, sans parler encore de tant d'autres dans le reste de la France.

Nous lisons dans une lettre de Bar-le-Duc publiée par l'agence Havas: Le nombre des Alsaciens-Lorrains qui quittent leur pays devient considérable.

De toutes parts arrivent des renseignements analogues. L'émigration prend chaque jour de plus grandes proportions à l'approche du dernier délai accordé pour les options.

Les villes qui n'ont pas de comité de secours en créent; nous avons le nôtre heureusement, mais à ce moment ses besoins croissent dans une proportion considérable.

Il nous souvient à ce propos que le gouvernement a encaissé malgré lui 8 millions, si nous ne nous trompons, de la souscription des femmes de France pour la libération du territoire.

M. Garnier-Pagès, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, se trouve en ce moment à Lyon avec M. Dréo. Ils sont descendus au Grand-Hôtel.

Les fonctions de censeur des études au lycée de Lyon, laissées vacantes par le départ de M. Morillot, sont confiées à M. Aiquier, censeur au lycée de Clermont.

Dans quelques jours, de grandes manœuvres d'artillerie auront lieu sur le territoire de Bron; le maire de cette commune vient d'en être avisé. Il y aura de sept à huit batteries en mouvement.

Le congrès pomologique de France tiendra sa quinzième session cette année à Lyon. Cette session s'ouvrira le 30 septembre à midi, au conservatoire de botanique, dans la forme du parc.

Distinguer les fruits; leur assigner leur véritable nom; faire disparaître la mauvaise synonymie, source de déceptions; recommander la culture des bonnes variétés...

C'est à cette œuvre éminemment utile que le congrès convie toutes les personnes qui s'occupent de l'arboriculture fruitière.

Toutes les études, tous les rapports faits pendant l'année par les diverses commissions pomologiques seront examinés et discutés par l'assemblée générale, pendant les six jours que durera la session.

Nous avons parlé dernièrement des avantages de l'organisation des ambulances militaires par corps d'armée. Nous recevons à l'occasion de cet article la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur en chef, Dans un article de votre estimable journal du 24 courant, vous attribuez à M. le docteur Sarrazin l'idée première des ambulances par corps de troupes...

Les passants s'arrêtent depuis quelques jours sous le péristyle du Grand-Théâtre, c'est de la rue Puits-Gaillot, et admiral huit des inscriptions confirmées dans un même cadre et représentant les merveilleuses transformations de Gacot dans la pièce Tricoche et Cacolet.

La pluie survenue ces jours derniers ne peut que préparer les terrains aux semailles et favoriser le prochain récolte.

Par décret du président de la République, rendu le 25 septembre, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. de Lassuchette est nommé sous-préfet de Sens.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 6 septembre 1872: M. Maurin, percepteur à St-Priest (Isère), 3e classe, a été nommé percepteur à St-Geoire (même département), 2e classe.

M. Sabatier, percepteur à Champier (Isère), 4e classe, a été nommé percepteur à St-Priest (même département), 3e classe.

M. Dupréon, percepteur à Clelles (Isère), a été nommé percepteur à Champier (même département), 4e classe.

Le compte-rendu du congrès viticole et séricicole tenu à Lyon, sous le patronage de la société des agriculteurs de France, pendant la semaine du 8 au 15 septembre, est actuellement sous presse.

On souscrit, à Lyon, dans les bureaux du Moniteur des soies, 14, rue de la Bourse, siège de la commission viticole et séricicole, au prix de 5 francs.

Les volumes devront être retirés dans les bureaux du Moniteur des soies à partir du 15 novembre. Les volumes non retirés seront expédiés à l'adresse du souscripteur et à ses frais.

Des examens pour l'admission au suranné rariat auront lieu le 14 novembre prochain. Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Mlle VERNET, institutrice, rue Poulaillerie, n° 2, a l'honneur d'informer les familles de ses élèves que la rentrée de son externat et de ses écoles supérieures est fixée au mardi 10 octobre prochain.

M. G..., chef de dépôt à la Cie lyonnaise des omnibus, a été victime l'autre nuit d'un vol assez considérable. Des malfaiteurs ont pénétré avec effraction dans son domicile, rue des Omnibus, à la Part-Dieu, et ont enlevé une somme de 2,400 francs, et pour environ 250 francs de valeurs.

La machine à coudre que M. D..., rue de Lyon avait entreposé hier dans une caisse devant son magasin, porte bien son nom de Silesiens.

L'autre jour, nous signalions un vol commis par un enfant de douze ans. Mais voici qui est beaucoup mieux; cette fois, l'enfant n'en a que dix, mais il a bien profité, et s'il continue ainsi, il finira bien.

M. P..., cylindreur, montée St-Sébastien, avait perdu son paletot à un porte-manteau dans son atelier de pliage; dans une poche de ce vêtement était un portefeuille contenant 120 francs en billets de banque.

On nous assure que la chanteuse légère qui doit remplacer Mlle Guillemet est Mlle Papin, une de nos compatriotes, fraîche émoulue du Conservatoire de Paris, où elle a eu beaucoup de succès.

Mlle Papin promettait beaucoup, autrefois; mais, si nous en souvenons bien, son plumage ne ressemblait pas à son ramage, et sa petite taille ne faisait pas présumer qu'elle put jamais jouer les emplois de chanteuse de grand opéra, car elle était plus petite que Mlle Poncet, qui n'a pas la prétention, croyons-nous, de donner Marguerite de Navarre, Eudoxie ou Mathilde.

Le gibier appartient-il à celui qui le tue ou à celui qui le ramasse? Voici une décision du tribunal correctionnel de Rouen, qui semble trancher cette question bien souvent soulevée.

Un chasseur ayant tiré un lièvre, pensa l'avoir manqué et ne mit pas ses chiens sur la piste, comme cela arrive souvent, l'animal, qui n'avait pas flechi sous le coup de fusil, avait été atteint et alla mourir sous une touffe d'herbe.

Un journalier remarqua les allures équivoques du lièvre, sut le trouver, et l'emporta à sa maison, où une perquisition le fit découvrir.

Les cours de droit professés au palais de justice de Lyon pendant l'année scolaire 1872-1873 comprendront, comme les années précédentes, les matières suivantes: COURS DE PREMIERE ANNEE. Introduction à l'Etude du Droit.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 6 septembre 1872: M. Maurin, percepteur à St-Priest (Isère), 3e classe, a été nommé percepteur à St-Geoire (même département), 2e classe.

M. Sabatier, percepteur à Champier (Isère), 4e classe, a été nommé percepteur à St-Priest (même département), 3e classe.

M. Dupréon, percepteur à Clelles (Isère), a été nommé percepteur à Champier (même département), 4e classe.

Le compte-rendu du congrès viticole et séricicole tenu à Lyon, sous le patronage de la société des agriculteurs de France, pendant la semaine du 8 au 15 septembre, est actuellement sous presse.

On souscrit, à Lyon, dans les bureaux du Moniteur des soies, 14, rue de la Bourse, siège de la commission viticole et séricicole, au prix de 5 francs.

Les volumes devront être retirés dans les bureaux du Moniteur des soies à partir du 15 novembre. Les volumes non retirés seront expédiés à l'adresse du souscripteur et à ses frais.

Des examens pour l'admission au suranné rariat auront lieu le 14 novembre prochain. Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Mlle VERNET, institutrice, rue Poulaillerie, n° 2, a l'honneur d'informer les familles de ses élèves que la rentrée de son externat et de ses écoles supérieures est fixée au mardi 10 octobre prochain.

M. G..., chef de dépôt à la Cie lyonnaise des omnibus, a été victime l'autre nuit d'un vol assez considérable. Des malfaiteurs ont pénétré avec effraction dans son domicile, rue des Omnibus, à la Part-Dieu, et ont enlevé une somme de 2,400 francs, et pour environ 250 francs de valeurs.

La machine à coudre que M. D..., rue de Lyon avait entreposé hier dans une caisse devant son magasin, porte bien son nom de Silesiens.

L'autre jour, nous signalions un vol commis par un enfant de douze ans. Mais voici qui est beaucoup mieux; cette fois, l'enfant n'en a que dix, mais il a bien profité, et s'il continue ainsi, il finira bien.

M. P..., cylindreur, montée St-Sébastien, avait perdu son paletot à un porte-manteau dans son atelier de pliage; dans une poche de ce vêtement était un portefeuille contenant 120 francs en billets de banque.

On nous assure que la chanteuse légère qui doit remplacer Mlle Guillemet est Mlle Papin, une de nos compatriotes, fraîche émoulue du Conservatoire de Paris, où elle a eu beaucoup de succès.

Mlle Papin promettait beaucoup, autrefois; mais, si nous en souvenons bien, son plumage ne ressemblait pas à son ramage, et sa petite taille ne faisait pas présumer qu'elle put jamais jouer les emplois de chanteuse de grand opéra, car elle était plus petite que Mlle Poncet, qui n'a pas la prétention, croyons-nous, de donner Marguerite de Navarre, Eudoxie ou Mathilde.

Le gibier appartient-il à celui qui le tue ou à celui qui le ramasse? Voici une décision du tribunal correctionnel de Rouen, qui semble trancher cette question bien souvent soulevée.

Un chasseur ayant tiré un lièvre, pensa l'avoir manqué et ne mit pas ses chiens sur la piste, comme cela arrive souvent, l'animal, qui n'avait pas flechi sous le coup de fusil, avait été atteint et alla mourir sous une touffe d'herbe.

Un journalier remarqua les allures équivoques du lièvre, sut le trouver, et l'emporta à sa maison, où une perquisition le fit découvrir.

Les cours de droit professés au palais de justice de Lyon pendant l'année scolaire 1872-1873 comprendront, comme les années précédentes, les matières suivantes: COURS DE PREMIERE ANNEE. Introduction à l'Etude du Droit.

Introduction à l'Etude du Droit. Droit civil français (Explication du code civil, liv. I et II).

Droit romain (explication des Institutes de Justinien, liv. I et II).

La pluie survenue ces jours derniers ne peut que préparer les terrains aux semailles et favoriser le prochain récolte.

Par décret du président de la République, rendu le 25 septembre, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. de Lassuchette est nommé sous-préfet de Sens.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 6 septembre 1872: M. Maurin, percepteur à St-Priest (Isère), 3e classe, a été nommé percepteur à St-Geoire (même département), 2e classe.

M. Sabatier, percepteur à Champier (Isère), 4e classe, a été nommé percepteur à St-Priest (même département), 3e classe.

M. Dupréon, percepteur à Clelles (Isère), a été nommé percepteur à Champier (même département), 4e classe.

Le compte-rendu du congrès viticole et séricicole tenu à Lyon, sous le patronage de la société des agriculteurs de France, pendant la semaine du 8 au 15 septembre, est actuellement sous presse.

On souscrit, à Lyon, dans les bureaux du Moniteur des soies, 14, rue de la Bourse, siège de la commission viticole et séricicole, au prix de 5 francs.

Les volumes devront être retirés dans les bureaux du Moniteur des soies à partir du 15 novembre. Les volumes non retirés seront expédiés à l'adresse du souscripteur et à ses frais.

Des examens pour l'admission au suranné rariat auront lieu le 14 novembre prochain. Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Mlle VERNET, institutrice, rue Poulaillerie, n° 2, a l'honneur d'informer les familles de ses élèves que la rentrée de son externat et de ses écoles supérieures est fixée au mardi 10 octobre prochain.

M. G..., chef de dépôt à la Cie lyonnaise des omnibus, a été victime l'autre nuit d'un vol assez considérable. Des malfaiteurs ont pénétré avec effraction dans son domicile, rue des Omnibus, à la Part-Dieu, et ont enlevé une somme de 2,400 francs, et pour environ 250 francs de valeurs.

La machine à coudre que M. D..., rue de Lyon avait entreposé hier dans une caisse devant son magasin, porte bien son nom de Silesiens.

L'autre jour, nous signalions un vol commis par un enfant de douze ans. Mais voici qui est beaucoup mieux; cette fois, l'enfant n'en a que dix, mais il a bien profité, et s'il continue ainsi, il finira bien.

M. P..., cylindreur, montée St-Sébastien, avait perdu son paletot à un porte-manteau dans son atelier de pliage; dans une poche de ce vêtement était un portefeuille contenant 120 francs en billets de banque.

On nous assure que la chanteuse légère qui doit remplacer Mlle Guillemet est Mlle Papin, une de nos compatriotes, fraîche émoulue du Conservatoire de Paris, où elle a eu beaucoup de succès.

Mlle Papin promettait beaucoup, autrefois; mais, si nous en souvenons bien, son plumage ne ressemblait pas à son ramage, et sa petite taille ne faisait pas présumer qu'elle put jamais jouer les emplois de chanteuse de grand opéra, car elle était plus petite que Mlle Poncet, qui n'a pas la prétention, croyons-nous, de donner Marguerite de Navarre, Eudoxie ou Mathilde.

Le gibier appartient-il à celui qui le tue ou à celui qui le ramasse? Voici une décision du tribunal correctionnel de Rouen, qui semble trancher cette question bien souvent soulevée.

Un chasseur ayant tiré un lièvre, pensa l'avoir manqué et ne mit pas ses chiens sur la piste, comme cela arrive souvent, l'animal, qui n'avait pas flechi sous le coup de fusil, avait été atteint et alla mourir sous une touffe d'herbe.

Un journalier remarqua les allures équivoques du lièvre, sut le trouver, et l'emporta à sa maison, où une perquisition le fit découvrir.

Les cours de droit professés au palais de justice de Lyon pendant l'année scolaire 1872-1873 comprendront, comme les années précédentes, les matières suivantes: COURS DE PREMIERE ANNEE. Introduction à l'Etude du Droit.

DÉPÊCHES DU MATIN Madrid, 27 septembre. Il a été présenté au congrès les projets de loi suivants: Abolition de la conscription et établissement du service obligatoire; abandon de Penan et Goefa, fortresses de la côte d'Afrique; réforme des lois hypothécaires et des procédures criminelles par l'établissement d'un jury; réforme de la loi laissant le paiement du clergé aux municipalités; abolition de l'inscription maritime; réforme de la loi sur les avancements maritimes; présentation du budget des recettes fixées à 558 millions de francs et des dépenses à 545 millions.

Dépêches particulières DE JOURNAL DE LYON Paris, 27 septembre, soir. Il est de même complètement exact que « les insultes à l'armée ont pris une recrudescence déplorable, particulièrement aux environs de Paris. »

On a livré à la publicité une lettre collective adressée par l'évêque catholique à Mgr Mermillod. Dans cette lettre les évêques de Laon, de Lausanne et de Genève, de Saint-Gall, de Bâle et l'abbé de Saint-Maurice encouragent Mgr Mermillod à rester ferme devant ce qu'ils appellent les empiétements du gouvernement de Genève, et félicitent tous les prêtres et les catholiques du canton de Genève de ce qu'ils se groupent autour de lui dans cette résistance.

BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 1/2, 5 1/2 1872.

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 27 Septembre 1872.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 53 65, 83 90, 86 90, 68 1/2, 4175, 900, 456, 705, 586, 500, 840, 842, 765, 840, 842, 441, 377, 925/16.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES Lyon, le 27 Septembre 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ÉTRANGER, ITALIE, BRÉSIL, JAPON, POTS. Rows include 29, 21, 38, 11, 3, 102.

SAINT-ÉTIENNE, 26 septembre 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ÉTRANGER, ITALIE, BRÉSIL, JAPON, POTS. Rows include 13, 10, 6, 29.

AVIGNON, 26 septembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ÉTRANGER, ITALIE, BRÉSIL, JAPON, POTS. Rows include 5, 3, 4, 1.

LIÉGÈRE, 26 septembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ÉTRANGER, ITALIE, BRÉSIL, JAPON, POTS. Rows include 5, 14, 7.

LIÉGÈRE, 26 septembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ÉTRANGER, ITALIE, BRÉSIL, JAPON, POTS. Rows include 5, 14, 7.

DÉPÊCHES DU SOIR

Paris, 27 septembre. A la commission de permanence, hier, M. de Remusat a dit que l'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne est reculée jusqu'au 15 octobre.

Le Journal officiel annonce que M. Teisserenc de Bort présidera, lundi, l'ouverture de la commission internationale du mètre.

M. Thiers a reçu hier la visite de M. d'Arnim. Les assurances les plus amicales ont été échangées.

M. Victor Lefranc est parti hier soir pour Mont-de-Marsan.

Madrid, 26 septembre. La chambre des députés s'est constituée. M. Rivero est nommé président.

Berlin, 26 septembre. La décision, prise par le ministère d'Etat, de procéder contre l'évêque d'Ermland, a reçu l'approbation royale.

Saint-Nazaire, 26 septembre. La Guadeloupe, partie de Colon le 1er septembre, de Savanilla le 3, de Sainte-Marthe le 4, de la Guayra le 7, de Port-de-France le 11, est arrivée à Saint-Nazaire le 26 septembre, avec 117 passagers, 3,426 colis et les dépêches de la ligne.

New-York 24. Ch. sur Paris, Ch. sur France 4.73

LA RÉCOLTE DES HOUBLONS

Hagnenu, le 20 septembre. Les prix de début semblaient vouloir se fixer dans les environs de 100 à 120 fr. les 50 kil. il y a même eu quelques petits achats de fuits pour des lots d'échantillons. Toutefois le rendement de la nouvelle récolte dépassait toutes les espérances, les offres de vente venant de partout, le commerce attend, ne fait rien ici. — Lorsque la glace sera rompue, je m'empresserai, messieurs, de vous en informer.

A Nuremberg il y a également une grande récolte; à chaque marché on constate un recul. D'habitude on payait les plus beaux prix au commencement de la cueillette, mais cette année de la part des acheteurs dénoterait des prix relativement assez bas.

Munich, 18 septembre 1872.

Le mouvement du marché de houblons d'hier a dépassé 250 balles; les prix de la semaine passée ont été difficilement maintenus. On arrive à la conviction que la qualité de cette année-ci est très inférieure à celle des années précédentes, les années antérieures et qu'elle limite beaucoup les affaires.

Avec des magasins assez garnis et les grands arrivages (1,400 balles surtout en qualités inférieures) on a coté des prix fléchissants.

En général on se plaint moins de la condition de la marchandise que des offres importantes; les bonnes qualités ont à peine maintenu les derniers prix.

Table listing various goods and their prices, including 'Donno marchandise courante', 'Ordinaire', 'Halbter prima', etc.

BIBLIOPHIE

Mémoire sur l'administration des ponts-et-chaussées.

PAR M. LÉVY, INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Le corps des ponts-et-chaussées est l'un des rouages les plus importants de notre mé-

canisme administratif et gouvernemental, c'est une des institutions qui portent le plus de poids à la fois savant et simple, mais avant tout centraliste que la révolution et le premier empire ont imprimé à notre régime intérieur.

C'est aussi l'une des plus menacées par la réaction décentralisatrice qui se manifeste depuis quelques années et par un singulier retour d'opinion, ce corps instruit, modeste et dévoué, si estimé à l'étranger, risque de devenir en France presque impopulaire avec tout cet ensemble qui faisait autrefois notre orgueil.

La décentralisation est inconcevablement un bien dans l'état actuel, en raison de l'excès d'unification et de réglementation auquel nous étions soumis, mais en toute chose il faut éviter l'excès et il ne faudrait pas, en appliquant à faux, compromettre un principe excellent. Avant de demander la suppression ou la diminution de compétence du corps des ponts-et-chaussées, il faudrait voir si pour le service spécial dont il est chargé il n'y a pas avantage précisément à cette unification et à cette indépendance des autorités locales qu'on lui éprouche.

C'est la question que traite M. Théodore Lévy dans une brochure que nous avons sous

les yeux, et il le résout affirmativement. Bien que l'auteur, ingénieur des ponts et chaussées, soit un peu parti dans la cause qu'il plaide, on ne peut refuser à ses arguments une grande force. S'attachant aux différents griefs formulés contre le corps des ingénieurs, il soutient que son organisation et son recrutement, bien loin d'en faire une sorte d'aristocratie, sont entièrement conformes aux vrais principes démocratiques; d'un autre côté il établit par des calculs que, dans les départements où l'entretien des routes est confié aux ingénieurs, le service s'en fait avec plus d'économie et d'une façon plus rationnelle que dans ceux où des agents voyers en sont chargés, de sorte qu'il y aurait avantage, même pour les travaux les plus ordinaires de viabilité, à employer des hommes sortis de nos grandes écoles, et la « trop grande science » ne rendrait pas les ingénieurs aussi dédaignés des infimes détails qu'on veut bien le dire.

Les chiffres et les calculs qui appuient cette argumentation ne peuvent ni se résumer, ni se reproduire ici; nous nous bornons à renvoyer à la brochure elle-même (Paris: Dunod, 49, quai des Augustins) ceux que la question peut intéresser. Dût-elle ne pas leur produire la même conviction qu'il nous, ils ne pourront que profiter à voir traiter le litige avec

cette compétence et cette abondance de preuves à l'appui.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 27 septembre

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Table with meteorological data: THERMOMETRE, PRESSION, ÉTAT, VENT, minima, maxima, baromètre, du ciel, à 7 h. du m.

SPECTACLES DU 23 SEPTEMBRE

GRAND-THÉÂTRE. Le Fils de la Nuit, drame féérique en 5 actes. Ou commencera à 7 heures 1/2. THÉÂTRE DES NOUVEAUTES. La Timbale d'Argent, opéra-bouffe en 3 actes. Les Baisers d'argent, comédie en 1 acte. Ou commencera à 8 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNASE

Voltaire en vacances, comédie-vaudeville en 2 actes. La Douairière de Brionne, comédie-vaudeville en 2 actes. La Tasse de Thé, vaudeville en 1 acte. Ou commencera à 8 heures 1/2.

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS Rue Auber, 3, place de l'Opéra LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15. EN VENTE:

L'HOMME-FEMME

Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand in-18. — Prix: 2 francs (franco). Ce remarquable ouvrage est l'événement du jour. M. Al. Dumas fils y soutient, de toute sa autorité, la plus éloquent et la plus poignante des thèses, sur un sujet brûlant, bien digne de tenter le talent humain, scrutateur et profondément incisif de l'auteur de la Dame aux Camélias, du Demi-Monde et de l'Affaire Clémenceau.

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. CLÉMENTON, avoué à Valence, rue Chaufour, 4.

VENTE

au-dessous de la mise à prix de

2 MOULINS

D'UNE FABRIQUE A SOIE

ET D'UNE Maison bourgeoise

avec écurie, jardin, terrasse, etc., dépendant de la faillite de Joseph Denis aîné, autrefois négociant à Livron (Drôme).

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Valence, le lundi quatorze octobre mil huit cent soixante-deux, à une heure de l'après-midi.

Les immeubles à vendre consistent en:

Un moulin dit de commerce à quatre moulins, et un autre moulin à trois tournants pour le public, ainsi qu'une fabrique à soie, avec écurie, jardin, terrasse, belle maison bourgeoise nouvellement construite, et prise d'eau; le tout situé à Livron (Drôme); à proximité de la gare de cette ville et de l'embranchement du chemin de fer de Livron à Privas, et de Livron à Crest.

Le mécanisme du moulin est neuf et en très-bon état. Les articles de l'usine sont mis en mouvement par un volume d'eau très-abondant qui ne tarit jamais, même pendant les plus grandes sécheresses.

L'usine se trouve à dix-huit kilomètres de Valence, sur la route nationale de Paris à Antibes.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, se trouve déposé au greffe du tribunal civil de Valence.

S'adresser, pour visiter l'usine, à M. Emmeudon Bellier aîné, négociant à Livron, ou à M. Joseph Pézard, banquier à Valence, syndics de la faillite Denis.

Pour extrait: CLÉMENTON.

4155

Etude de M. RATTON, huissier à Lyon, rue Lanterne, 29.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi premier octobre mil huit cent soixante-deux, à dix heures du matin, sur la place des Sables, à Lyon, il sera vendu un riche mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapés, glaces, armoires à glace, pendules, candélabres, peintures à l'huile, tableaux, table et buffet en chêne sculpté, etc. 4175

Cabinet de M. RONGIER, docteur en droit, avocat agréé au tribunal de commerce, rue Grenette, 32.

D'un acte sous seing privé en date à Lyon du dix-sept septembre mil huit cent soixante-deux, enregistré à Lyon le vingt-cinq septembre du même mois, folio 93, verso, par monsieur Lambert, qui a perçu les droits, entre: 1° monsieur Ange-Marie Livet, fabricant de soieries, demeurant à Caluire; 2° monsieur Fleury-Nicolas Turge, employé de commerce, demeurant à Lyon, rue Vanbecour, numéro 11, il appert qu'une société en nom collectif a été formée entre les susnommés pour la fabrication et la vente des tissus soieries ou mélanges destinés à la cravate ou à la confection du col-cravate sous la raison sociale: Livet et Turge, et dont le siège est à Lyon, rue Lafont, 20. La signature sociale appartient à chaque associé, mais ils ne peuvent s'en servir que pour les intérêts de la société.

Le capital social est de deux cent mille francs.

La société a commencé le neuf septembre mil huit cent soixante-deux et continuera jusqu'au trente-un août mil huit cent soixante-trois, soit une durée de sept ans onze mois vingt-deux jours. Dépôt d'un double de l'acte social a été opéré le vingt-cinq septembre mil huit cent soixante-deux, aux greffes de la justice de paix du troisième canton, et du tribunal de commerce de Lyon.

LIVET, TURGE.

Pour extrait: RONGIER.

Aux termes de l'article neuf de la loi de sociétés qui existait autrefois monsieur Pierre Couder, décédé à Lyon, fabricant de soieries, et monsieur Ange-Marie Livet, aussi fabricant, demeurant à Caluire, sous la raison: P. Couder et compagnie, dont le siège était à Lyon, rue Lafont, 20, ledit acte sous seing privé enregistré à Lyon le douze novembre mil huit cent soixante-trois, folio 99, verso, case 3, Monsieur Livet est et demeure liquidateur de ladite société, et en opérera la liquidation au siège social.

LIVET.

Etude de M. VITRIER, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

CAPITAUX

à placer par hypothèque. 4172

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal. 4173

A vendre pour cause de changement de position

UN MAGASIN DE MERCIERIE

et bonneterie bien achalandé, fondé depuis 16 ans. — S'adresser au bureau du journal. 4135

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité

A. Jourdain

A NOLHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

Nouvelle Eucere

à l'usage de la toilette

pour enlever les tâches de toutes les étoffes sans endommager les fibres et sans altérer les couleurs.

Le flacon est de 25 centimes.

Dépôts à Lyon chez M. BERLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Bazar de la Concorde. 3092

BENZINE J. GARDOT

D'UN

Le plus agréable des Purgatifs

Guérissant Migraines, Coliques, Maux de Tête, purifiant le Sang et facilitant la digestion. se trouve dans toutes les Pharmacies.

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

Le Béraud

Le plus agréable des Purgatifs

1. 25

ON DEMANDE un bon COMPTABLE pouvant soigner la correspondance.

S'adresser à M. Durand, grande rue de la Guillotière, 3, Lyon. Bonnes références. 4156

MME CHRÉTIEN

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses divers degrés avec efficacité et sans graves affections.

Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1er, Lyon

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

Guérison prompte et radicale des RHUMATISMES par le Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sûr contre les RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections rhumatismales

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubecour, 25.

Et aux pharmacies Goddard, rue Terme, 13; Abonnet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Broches, 16. 4995

LIGNE RÉGULIÈRE DE L'Océanie

PAR BATEAUX A VAPEUR DE PREMIÈRE CLASSE, PARTANT TOUS LES DIMANCHES

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départ de Marseille du 25 au 30 octobre

POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET L'Australie

Le magnifique vapeur neuf BERTHOVEN, de 2,000 tonnes de portée et 600 chevaux de force, partira de Marseille du 25 au 30 octobre pour

Port-Saïd, Pointe-de-Galles, Padang, Bencoulin, Batavia, Samarang, Sourabaya, Coupang, Somerset, Diaot, Nouméa, Sydney, Brisbane et Rockampton.

MAGNIFIQUES INSTALLATIONS POUR PASSAGERS DE TOUTES CLASSES

Pour fret et passage: A MARSEILLE, à M. Jules LEMAIRE, courtier de la ligne; A LYON, à M. G. MULLEN, successeur de C.-F. Dolz, quai St-Clair, 10.

3467

AU COMMERCE & A L'INDUSTRIE

La Maison Davis-Henry et Co

Commission-Bank, 25, Chaussée-d'Antin, Paris (Succursales à l'étranger)

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires financières et industrielles. Donne des ouvertures de crédit, et facilite l'escompte de valeurs françaises et étrangères. Procure aux banquiers, négociants et industriels, pour le second dans leurs affaires, des valeurs sur toutes les places commerciales et des obligations sur tout pays. Renseignements précis et gratuits sur tous titres, valeurs, actions, obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.)

VIENT DE PARAITRE:

L'Indicateur Lyonnais des Chemins de Fer

Trage rectifié du 2 juillet 1872

M. BENOIT a augmenté des lignes d'Orléans, du Midi, de la Suisse et de l'Italie, ce qui le rend plus complet que tout autre guide.

En vente chez les libraires et dans les gares au prix de 30 centimes.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

A LOUER

en totalité ou en partie

situé au centre des affaires

AYANT 17 CROISÉES DE FAÇADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

PARIS HOTEL DES DEUX-MONDES

5, rue d'Antin, 5

ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS

M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confortable. Service très-prompt.

RESTAURANT

SALONS DE LECTURE, FUMOIIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES

Excellente Table d'hôte. Prix très-modérés.

Paris 1869. Paris 1870. Paris 1871. Paris 1872. Paris 1873.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESNOIX & Co

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

0-0

HÉMATOSINE

DE TABOURIN LEMAIRE

Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de bœuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 26 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of Paris stock market data including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial indicators.

BOURSE DE LYON — Vendredi 27 Septembre (de 11 h. à midi 1/2).

Table of Lyon stock market data including RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, and various financial indicators.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 septembre. Le marché n'a pas persisté longtemps dans ses velléités de reprise. Il a suffi que l'on annonçât de Londres une élévation de 1/2 0/0 dans le taux de l'escompte pour que les cours, à la bourse de Paris d'hier, fléchissent immédiatement.